Lyon 7e
la Guillotière
32 avenue Félix-Faure

Immeuble

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69005143
Date de l'enquête initiale : 2003
Date(s) de rédaction : 2003
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Parties constituantes non étudiées : bureaux, cour, parc de stationnement

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1824. I 223 partie ; 1999, AE, 28

Historique

Terre en 1825 ; déclaration de travaux déposée le 22 juin 2001 : ravalement de façade

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations

Vue générale
Phot. Didier Gourbin
IVR82_20126902018NUCA

Vue générale depuis le nord-ouest
Phot. Maryannick Chalabi
IVR82_20076900424NUCA

Elévation postérieure
Phot. Maryannick Chalabi
IVR82_20076900391NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation du secteur d'étude Lyon Guillotière (IA69005009) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, la Guillotière
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Avenue Félix-Faure (IA69005402) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 7e, la Guillotière

Auteur(s) du dossier : Maryannick Chalabi
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

Vue générale

IVR82_20126902018NUCA
Auteur de l'illustration : Didier Gourbin
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis le nord-ouest

IVR82_20076900424NUCA
Auteur de l'illustration : Maryannick Chalabi
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Elévation postérieure

IVR82_20076900391NUCA
Auteur de l'illustration : Maryannick Chalabi
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation